



BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF EQUITATION 2025-2026

(sous réserve d'habilitation)

Devenez
enseignant(e)
d'équitation
**Découvrez toutes
les informations**

Le **FERO**,



formateurs de professionnels équestres depuis 10 ans

Formation Equines Rochefort Océan est une association privilégiant les rencontres professionnelles et l'individualisation des parcours en valorisant les expériences de chacun.

Depuis maintenant une décennie, nous formons des professionnels autour de plusieurs cursus donnant accès à différentes perspectives de carrière dans le monde équestre à tout niveau (animation, enseignement, coaching, randonneur etc...).

Nos valeurs sont des engagements pris auprès de nos élèves dans le processus de transmission des connaissances :

- Le professionnalisme, pour des élèves qui aimeront prendre des initiatives dans leurs entreprises futures en respectant le cadre réglementaire
- L'individualisation et la mutualisation des connaissances, car il est important de s'adapter à chacun, tout profil ou expérience est unique et apporte quelque chose à un groupe d'individus
- La pédagogie, puisque que c'est un art de savoir s'adapter, s'amuser et faire progresser ses cavaliers, à cheval comme à pied
- Et enfin la passion, surtout la passion, car c'est notre point commun le plus important : nos chevaux sont nos collègues, il faut entretenir nos relations avec eux pour créer un vrai travail d'équipe.

Nous vous souhaitons de trouver la formation qui vous conviendra au sein du FERO pour commencer ou perfectionner votre projet professionnel équestre.





Informations Générales

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme d'État délivré par le Ministère des Sports, inscrit au RNCP, de niveau IV.

Définition du métier

Le titulaire du BPJEPS mention « Equitation » est appelé « moniteur d'équitation » et exerce au sein d'établissements équestres de toutes natures relevant principalement du champ agricole et plus accessoirement des secteurs du public, du tourisme ou de l'animation. Il exerce son activité soit en tant que salarié de ces structures, soit en tant que travailleur indépendant ou de dirigeant après une expérience professionnelle de salarié. La très grande diversité des pratiques équestres, de la typologie des structures et des niveaux encadrés offre de véritables perspectives d'évolutions professionnelles comme :

- L'entraînement et la compétition dans une discipline sportive donnée ;
- Le domaine de la formation professionnelle ou le tutorat ;
- Une spécialisation dans l'accueil et l'encadrement des publics spécifiques ;
- Le management d'une équipe pédagogique et la direction de structure.

Le marché de l'emploi est très dynamique et compte près de 37 000 actifs au sein des 9 000 établissements équestres adhérents à la Fédération Française d'Equitation. Le maillage territorial des clubs permet d'exercer le métier sur l'ensemble du territoire national.

Activités exercées

Les compétences attestées par le diplôme permettent à tous les titulaires de la mention d'exercer les activités suivantes :

- encadrement des activités équestres ;
- accueil, animation, promotion des activités équestres ;
- soins, entretien et maintenance de la cavalerie et des établissements équestres ;
- utilisation de la cavalerie ;
- organisation et gestion de la structure.

Cette formation permet de (et/ou) :

- Vous former à un diplôme d'enseignant pour tous niveaux équestres
- Accéder à un diplôme autorisant l'autonomie après un AE
- Accéder à un diplôme autorisant l'enseignement en carrière après un ATE



Rentrer en formation

Conditions d'accès :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire de la licence pratiquant de la FFE
- Réussir les TEP (ou équivalence) et tests de sélection de l'effectif
- Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la formation en vigueur.
- Présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Remettre toutes les pièces obligatoires au FERO **avant les TEP**

(Cf. Document – Fiche récapitulative des pièces à fournir)

Niveau scolaire pour rentrer en formation

Le baccalauréat bien qu'étant souhaité n'est pas obligatoire.

Le niveau scolaire et/ou intellectuel doit cependant être suffisant pour affronter la vie professionnelle et le métier d'enseignant.

A noter : le BPJEPS est un diplôme de niveau 4, c'est-à-dire du même niveau que le baccalauréat.

Niveau équestre pour entrer en formation

Le niveau de compétence technique d'entrée se définit comme celui à partir duquel le candidat possède un niveau suffisant pour aborder la méthodologie du travail du cheval d'école sans être limité par ses propres acquis techniques, c'est-à-dire à partir du **Galop 7** de cavalier. Une expérience en compétition en (niveau amateur 3) est un plus.



Etapes à suivre :

L'entrée en formation des stagiaires se déroule donc en 3 étapes :

- Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation
 - Le dossier de candidature
 - La validation et/ou vérification des TEP
- La sélection de l'effectif par le F.E.R.O
- Le dossier d'inscription à la formation

1. Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)

Les EPEF regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au BPJEPS Educateur sportif mention Equitation, et notamment la validation des Tests d'Exigences techniques Préalables à l'entrée en formation (TEP).

• Le dossier de candidature

La fiche de candidature accompagnée des pièces complémentaires est à retourner au F.E.R.O, avant le :

15 avril 2025 pour la date de sélection du 06 mai 2025

13 mai 2025 pour la date de sélection du 03 juin 2025

(Cf. documents – Fiche de candidature TEP + CGV)

• La validation et/ou vérification des Tests d'Exigences techniques préalables à l'entrée en formation (TEP)

Les TEP sont organisés conformément aux exigences réglementaires du diplôme.

Date : mardi 06 mai 2025 ou mardi 03 juin 2025

Lieu : L'Écurie de Saint Cyr, Lieu-dit Saint Cyr, 17170 ST CYR DU DORET

Aspects logistiques :

- Cavalerie : les candidats peuvent participer aux TEP avec leur cheval personnel ou choisir de louer un cheval de l'organisme de formation. Il indique son choix sur la fiche de candidature.
- Infrastructure de l'épreuve 1 : Rectangle de dressage 60x20m
- Infrastructure de l'épreuve 2 : Carrière de CSO 65x45m
- Infrastructure de l'épreuve 3 : Manège couvert 55x20m

Modalités d'évaluation :

Le candidat doit satisfaire aux trois épreuves :

1. Travail sur plat
2. Saut d'obstacles
3. Travail à pied

(Cf. Document – Grilles d'évaluation TEP)

Pour valider ce test, le candidat doit obtenir pour chaque épreuve un total par critère égal ou supérieur à 5/10 et un total général de 18/30, soit un total supérieur à 54/90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5/10 sur l'un des critères.

Cas d'élimination sur le saut d'obstacles : 3 désobéissances ou chute.

Le candidat qui n'obtient pas la validation du test peut conserver le bénéfice d'une ou des épreuves pour lesquelles il a obtenu un total supérieur ou égal à 18/30 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 /10 à l'un des critères.

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et refuser la certification d'un(e) candidat(e) s'ils estiment que l'action de celui-ci présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers ou des évaluateurs.

Dispenses du test

Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des TEP sont mentionnées en annexe V de l'Arrêté du 18 novembre 2024 portant création de la mention Equitation du BPJEPS Educateur Sportif.

(Cf. Document – Equivalences)

2. La sélection de l'effectif retenu par le FER0

Trois épreuves de sélection de l'effectif sont à valider, afin :

- De ne retenir que les candidats qui possèdent les capacités nécessaires à l'exercice du métier, qui sont réellement motivés et avec un projet professionnel,
- D'accepter en formation un nombre maximal de candidats en adéquation avec le nombre de places, les conditions d'encadrement et matérielles du FER0.

Chaque session de formation est ouverte pour un nombre de 8 candidats minimum, et maximum de 12 en parcours complet.

Au cours de ces tests, les candidats devront :

- Avoir retourné le dossier de candidature complet même en cas d'équivalences avec les TEP
- Montrer une réelle motivation et des aptitudes pour le métier
- Présenter des aptitudes pour communiquer à l'oral et à l'écrit
- Présenter des aptitudes pour la vie et le travail en groupe, en équipe
- Posséder une capacité d'intégration dans une entreprise et dans la formation en alternance
- Posséder une certaine autonomie
- Maîtriser un vocabulaire technique de base
- Posséder un certain tact à cheval
- Présenter la capacité à financer sa formation ou les démarches entreprises pour trouver un financement
- Posséder un niveau de connaissances générales minimum :
 - Baccalauréat
 - Ou classe de seconde + CQP ou TFP de la filière équine

Les candidats non retenus recevront des préconisations et des conseils de formation.

Lieu : L'Écurie de Saint Cyr, Lieu-dit Saint Cyr, 17170 ST CYR DU DORET

Date : **06 mai 2025 et 03 juin 2025**

Test d'équitation

Ne participent à ce test que les candidats ayant obtenus les TEP soit dans un autre organisme soit par équivalence.

Séance collective de 6 cavaliers maximum, sur le plat et à l'obstacle, encadrée par un formateur.

Cette séance correspond à une séance type de travail sur une ligne à l'obstacle (4,5 ou 6 foulées) et/ou un enchaînement d'obstacles pour des cavaliers de niveau Galop 7.

La cavalerie sera celle du centre de formation ou celle appartenant au candidat (à préciser sur la fiche de candidature).

Le but est de définir le niveau équestre et les capacités à progresser pendant la formation.

Épreuve Écrite

A l'aide d'un écrit sous forme de réponse à 2 questions ouvertes (rédaction d'une vingtaine de ligne par question) et d'un QCM, le candidat démontre ses connaissances théoriques en matière de réglementation, d'hippologie, de culture équestre, de connaissances professionnelles ... et dans le domaine de la communication écrite.

Entretien oral

Au cours d'un entretien d'une trentaine de minutes, le candidat devra présenter :

- Un rapide bilan des autres tests (déroulement, ressenti ...),
- Sa capacité à appréhender la réalité du métier,
- Sa motivation,
- Ses qualités relationnelles et attitudes par rapport aux contraintes, aux autres individus et au groupe,
- Sa perception du système pédagogique mis en place par l'organisme de formation
- Son projet professionnel à moyen et/ou long terme.

(CF documents – Fiche de candidature tests interne + liste des pièces à fournir TESTS)

3. Le dossier d'inscription à la formation

À l'issue des tests d'entrée (T.E.P + Sélection), le dossier d'inscription et les conditions générales de vente de la formation sont remis aux candidats retenus.

Le dossier d'inscription sera à transmettre, ainsi que les différentes pièces le constituant, au plus tard le **30 juin 2025**. La transmission du dossier vaut inscription à la formation, les conditions générales de vente s'appliquent à partir de la réception de la convocation au positionnement.

La coordinatrice de formation en vérifie la conformité avant l'entrée en formation.

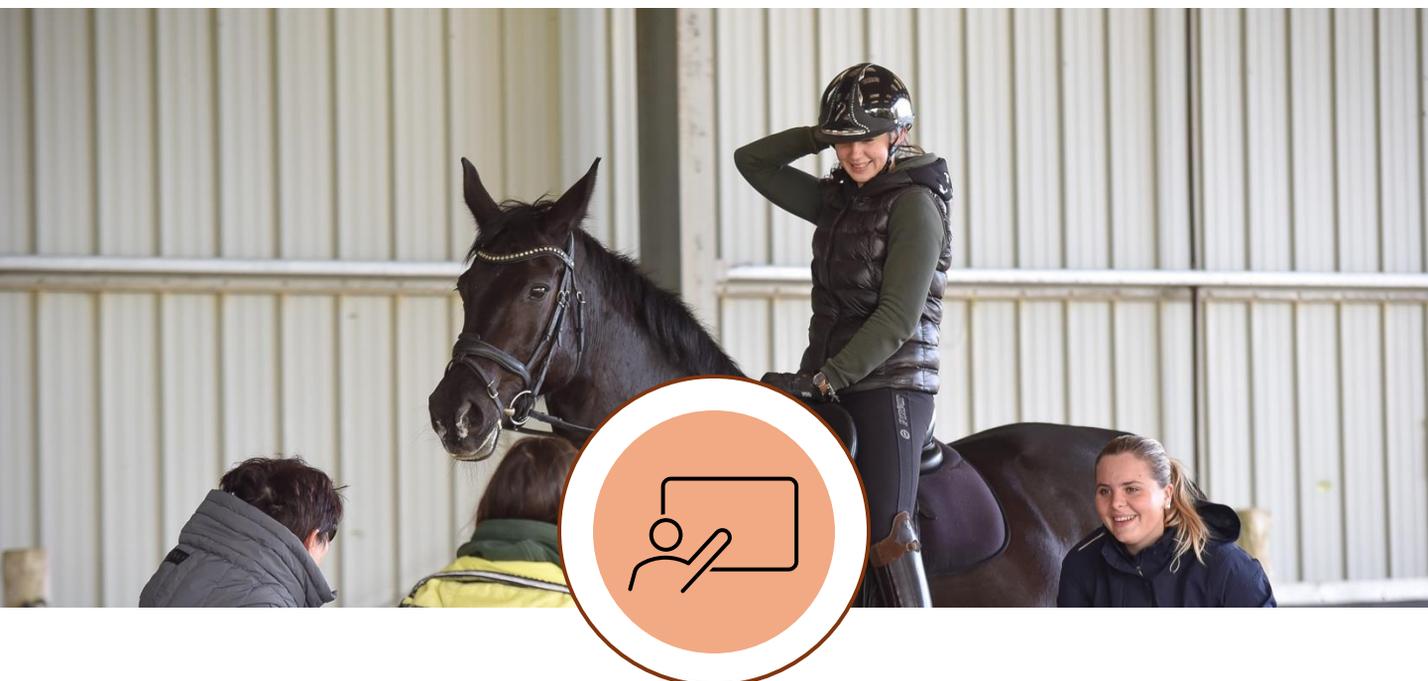
Tout dossier incomplet est rejeté par l'organisme de formation (voir liste des pièces à fournir).

4. Le positionnement en pédagogie

Avant la rentrée en formation, le candidat participera à une journée de positionnement. Lors de cette journée, le candidat sera mis en situation d'enseignement pendant 20 minutes avec le thème et le niveau qui lui seront précisés en amont. Cette journée permettra d'établir le PIF (Parcours Individuel de Formation) et d'aménager le ruban pédagogique de la formation en fonction de son profil.

Lieu : L'Écurie de Saint Cyr, Lieu-dit Saint Cyr, 17170 ST CYR DU DORET

Date : **Jeudi 26 juin 2025**



L'organisation pédagogique de la formation

Le parcours de formation défini par l'équipe pédagogique s'articule autour de 4 BC (Blocs de compétences) du **15 juillet 2025 au 13 juillet 2026** :

BC 1	150 h	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
BC 2	71 h	Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation.
BC 3	166 h	Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.
BC 4	166 h	Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres.

Les stagiaires suivent le rythme de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil, de la manière suivante :

- Lundi et mardi en OF
- Les autres jours de la semaine en entreprise de stage permanent
- Le stagiaire bénéficie d'une journée de repos à prendre chaque semaine sur le temps en entreprise.
- Certaines semaines, les jeudis et vendredis seront des journées de formation en OF (en plus des lundis et mardis)
- Le volume horaire des vacances scolaires de la zone A est consacré à l'entreprise de stage permanent
- 4 stages temporaires d'observation, de 3 jours, dans une autre entreprise et présentant une ou des spécificités du monde équestre
- 5 semaines de congés

(Cf. Document - Planning de l'alternance)

Le volume horaire total de 1820 h se répartit entre :

- 553 h en organisme de formation
- 1 267 h en entreprise

La mise en situation

Qu'est-ce qu'une mise en situation ?

La mise en situation est une technique permettant de placer une personne ou un groupe de personnes dans un contexte visant à simuler une situation précise. Elle a généralement un objectif pédagogique ou d'évaluation. Une mise en situation peut être définie comme une « reconstitution plus ou moins factice d'une situation réelle ».

Les principaux bénéfices de la mise en situation

La mise en situation est l'une des stratégies d'enseignement les plus puissantes. Elle permet de **découvrir les personnalités** complexes des apprenants, tout en les rendant **acteurs de leurs propres formations**. Elles aident en outre à évaluer la capacité des apprenants à travailler sous pression et avec d'autres personnes.

- La mise en situation est un excellent moyen d'évaluer les compétences en matière de prise de décision et de communication interpersonnelle.
- Le jeu de rôle est particulièrement utile aux apprenants qui seront soumis à des situations de stress et peu contrôlables (prise en compte de l'environnement extérieur, chutes...) ou nécessitant des prises de décision complexes.
- Les scénarios peuvent être conçus de manière à augmenter progressivement leur complexité afin que les apprenants atteignent un niveau de compétences suffisant.

Dans la vraie vie, donc, aucun problème ; la mise en situation est assez facile à mettre en place, puisque la plupart du temps, on a juste besoin d'acteurs et de quelques accessoires pour rendre la situation crédible. En formation, nous mettons en place des mises en situation tous les matins afin de progresser concrètement, d'apprendre à l'apprenant à réagir en toute circonstance et pour mettre en pratique les savoirs vus en cours théorique. L'efficacité en entreprise s'acquière bien plus rapidement.

L'alternance en entreprise

L'alternance s'organise autour d'une entreprise de stage « permanent », c'est-à-dire une structure qui sera le support de l'alternance tout au long de la formation, dans laquelle sera notamment mené les différents projets des certifications BC 1 et 2, et d'une ou plusieurs entreprise(s) « temporaire(s) » (facultatives) qui sera(ont) le support d'une alternance dans une entreprise très « spécialisée » en fonction son projet professionnel personnel.

Ces périodes de stage « temporaire », au nombre de 4 fois 3 jours, sont placées dans le calendrier de l'alternance. Il s'agit avant tout de stages d'observation d'une activité spécifique, d'une discipline en développement, d'une organisation différente de celles de l'entreprise support au stage « permanent ».

Les structures équestres doivent donner la possibilité au stagiaire de construire les compétences visées par le référentiel professionnel en expérimentant les spécificités du métier, dans les meilleures conditions. La richesse de l'environnement de travail, la pluralité des situations rencontrées, la pertinence de l'organisation, les valeurs portées par la structure sont d'autant les éléments constitutifs de professionnalisation du stagiaire.

Nous pouvons vous aider dans les démarches de recherche d'entreprises et de tuteurs.

[\(Cf. Document – Cahier des charges tuteurs\)](#)





Le processus d'évaluation certificative

Le cadre des certifications

Les certifications se déroulent conformément au référentiel d'activités, de compétences et à l'annexe III et IV de l'Arrêté du 18 novembre 2024 portant création de la mention « équitation » du BPJEPS spécialité Educateur Sportif.

(Cf. Document - Les épreuves certificatives)

Référentiel de compétences

Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.

BC₁ – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- | | |
|---------------|---|
| C1.1.1 | Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure en agissant dans le champ du sport ou de l'animation |
| C1.1.2 | Identifier les différents publics cible d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) d'handicap |
| C1.2.1 | Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous |
| C1.2.2 | Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive, présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public |

- C1.3.1** Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- C1.3.2** Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci
- C1.3.3** Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- C1.4.1** Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- C1.4.2** Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

- C2.1.1** Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- C2.1.2** Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- C2.2.1** Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- C2.2.2** Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BC 3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

- C3.1.1** Définir un cycle des séances d'apprentissage des activités équestres, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés, en tenant compte du projet d'équitation et des caractéristiques des pratiquants
- C3.1.2** Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances d'activités équestres, en vue de répondre aux finalités du cycle de séances et de respecter une progression cohérente entre les séances en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap et des situations professionnelles vécues précédemment
- C3.2.1** Définir les conditions de réalisation d'une séance d'apprentissage, en vue d'assurer le respect des réglementations en vigueur, la sécurité des pratiquantes des tiers ainsi que le bien-être des équidés, en tenant compte de l'activité équestre envisagée, du public, du lieu de pratique et des ressources à disposition
- C3.2.2** Attribuer les équidés et le matériel aux participants d'une séance d'apprentissage des activités équestres, afin de faciliter son déroulement et d'assurer le bien-être des équidés en tenant compte des caractéristiques des pratiquants et de leur niveau de pratique ainsi que des objectifs de la séance
- C3.3.1** Animer la séance d'apprentissage des activités équestres en sécurité, en vue de développer la confiance, la motivation, l'engagement des pratiquants et la relation cheval/cavalier en sécurité, en adoptant une posture et une communication adaptées aux caractéristiques des publics encadrés
- C3.3.2** Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée, en vue d'assurer la progression des pratiquants et d'intervenir en cas de situation accidentogène, en tenant compte des besoins des pratiquants et des observations réalisées au cours de la séance d'apprentissage des activités équestres
- C3.4.1** Analyser, une séance d'apprentissage des activités équestres, en vue d'optimiser la progression des pratiquants, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celui-ci
- C3.4.2** Evaluer un cycle d'apprentissage des activités équestres, en vue de faire évoluer ses pratiques, en vérifiant l'adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en mesurant les résultats obtenus

BC 4 : Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

- C4.1.1** Evaluer l'état physique et mental d'un équidé pour identifier les soins à lui apporter et alerter un professionnel compétent si nécessaire, en mobilisant ses connaissances et les techniques adaptées
- C4.1.2** Mettre en œuvre les soins quotidiens et périodiques aux équidés pour garantir leur santé et leur bien-être en adaptant son intervention aux besoins de chaque équidé
- C4.2.1** Programmer l'activité des équidés pour préserver leur intégrité physique et mentale en prenant en compte leurs caractéristiques, leurs besoins fondamentaux, leurs capacités et leur charge de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres
- C4.2.2** Mettre en œuvre les procédures pour convoier des équidés dans le respect de la réglementation en vigueur en veillant à leur intégrité physique et mentale
- C4.3.1** Vérifier l'état des matériels et des aires de pratique spécifiques aux activités équestres, en vue d'identifier les opérations d'entretien à réaliser et les risques liés à un dysfonctionnement, en tenant compte de leurs modalités et fréquences d'utilisation
- C4.3.2** Préparer les aires de pratique et le matériel spécifiques aux activités équestres, en vue d'assurer le bon déroulement des activités, le bien-être des équidés et la sécurité des pratiquants en veillant au respect des procédures en vigueur
- C4.4.1** Evaluer l'adaptation d'un équidé aux emplois envisagés, afin d'orienter son utilisation et son programme de travail au sein d'une structure proposant des activités équestres à différents publics, en veillant à son intégrité et à son bien-être
- C4.4.2** Mettre en œuvre, en sécurité, le programme de travail d'un équidé en vue de développer son éducation et son adaptation aux publics et aux activités d'une structure proposant des activités équestres, en employant des techniques équestres respectueuses de son bien-être et de son intégrité physique et mentale





Modalités et calendrier de certification

Les titres représentent les objectifs terminaux d'intégration, suivis de leurs modalités d'évaluation.

BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN OEUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- **Transmission par le candidat d'un dossier**, dans les conditions fixées par la DRAJES, expliquant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance
- **Présentation orale** portant sur le projet d'animation d'une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien avec les évaluateurs d'une durée de 30 minutes maximum

Date : 19 mai 2026

Remédiation : 16 juin 2026

BC 2 - VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DANS LE CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- **Transmission par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels**, présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance, auprès de deux publics différents
- **Présentation orale illustrée** par le candidat présentant les actions d'une durée de 10 minutes maximum suivie d'un échange avec les évaluateurs d'une durée de 15 minutes maximum.

Date : 26 mai 2026

Remédiation : 16 juin 2026

BC 3 : CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'APPRENTISSAGE DES ACTIVITES EQUESTRES DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

- **Conduite d'une séance** de 20 à 30 minutes (1 heure de préparation)
- **Conception d'un cycle de séances** à partir de la séance effectuée et de l'observation des couples.
- La conception de cycle est suivie d'un **entretien** de 35 minutes maximum comportant une présentation de 15 minutes et un échange avec les évaluateurs de 20 minutes maximum

Date : 15 mai 2026

Remédiation : 30 juin 2026



BC 4 : ASSURER LES SOINS, LA GESTION ET L'EDUCATION DES EQUIDES AINSI QUE L'ENTRETIEN DES MATERIELS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES EQUESTRES

- **Un prérequis**, obligatoire pour accéder à l'évaluation du BC4. Il comporte trois épreuves équestres : dressage, obstacle et cross.
- **BC4.1 Cas pratiques**, réalisés à la base d'un tirage au sort sur des thèmes définis par le DTN, sur la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres suivi d'un entretien de 15 minutes maximum
- **BC4.2 Evaluation et travail d'un équidé tiré au sort**. Le candidat présente pendant 5 minutes un équidé préalablement détendu puis une séquence de travail commentée de 10 minutes. S'en suit un entretien de 10 minutes maximum portant sur le bilan de la séquence et sur la suite du travail à conduire.

Date : 02 juin 2026

Remédiation : 30 juin 2026

Tarif de la formation :

Le tarif de chaque module est le suivant (Net de taxe) :

BC	Tarif Horaire	Nombre d'heures	Total par module
1	15 €	150 h	2 250 €
2	15 €	71 h	1 065 €
3	15 €	166 h	2 490 €
4	15 €	166 h	2 490 €
Total des modules		553 h	8 295 €
Frais d'inscription	250 €		250 €
Frais positionnement	20 €		20 €
Total			8 565,00 €

A la suite du **positionnement** (effectué en amont de la formation), le Parcours Individuel de Formation (PIF) est élaboré, il détermine le volume horaire total à effectuer si différent de celui indiqué dans le planning de formation annuel.

Ce volume horaire permet de calculer le montant total dû pour la formation.

Lors du positionnement, 270 € sont à régler (frais dossier d'inscription et de positionnement). Ils concernent : les frais administratifs, les frais de dossiers, l'adhésion à l'association et le positionnement.

L'apprentissage est une solution largement adoptée par la plupart de nos élèves. En effet, le statut d'apprenti donne accès à une prise en charge complète du coût de formation (hors tests d'entrée, frais d'inscription et positionnement) ainsi qu'une aide à la rémunération de l'apprenti à destination de l'entreprise d'accueil.

Il existe néanmoins **d'autres possibilités de financement**, elles dépendent avant tout de votre parcours antérieur. Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un financement ou d'une aide à la formation, vous devez vous rapprocher de France Travail, de votre région, de la mission locale, des financeurs de la filière équine (OPCO, FAFSEA, VIVEA, AGEFIPH, Uniformation, AGEFOS PME, AFDAS, OPCA BAIA, Transition pro, OPCALIA...). Nous pouvons vous aider dans cette démarche, mais elle est sous votre responsabilité.

A la suite de l'élaboration du PIF, dans le cadre d'un financement personnel, un échéancier est signé. Les stagiaires ont le choix entre un échéancier mensuel ou trimestriel. Les règlements peuvent être effectués par virement.

Dans le cadre d'une prise en charge financière partielle ou totale les éléments précédents sont ajustés.

Tous les éléments financiers sont repris dans le contrat / la convention de formation.



Pour nous contacter :

Formations Equines Rochefort Océan (FERO)

3 Saint-Cyr, 17170 Saint-Cyr-du-Doret

bpjeps.fero@gmail.com

06 82 98 29 28

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00